

MERCREDI 14 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue à huis clos le 14^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt et un à 16h30, à la salle du conseil située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc St-Aubin, conseiller #3
Poste vacant, conseiller #4
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5
Barbara Mapp, conseillère #6

Conseiller absent : Marc Ballard, conseiller #2

Assistent également à la séance la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens qui agit également à titre de secrétaire d'assemblée

SÉANCE À HUIS CLOS

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou vidéoconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, nous utiliserons les moyens technologiques à notre disposition pour rendre l'information accessible notamment via le site web de la Municipalité de Boileau.

1.0 OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 16h40.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

210714-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 9 juin 2021
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 17 juin 2021
- 4.0 Avis de motion, projets de règlements et adoption de règlements
 - 4.1 Avis de motion
 - 4.1.1 Avis de motion – Règlement 21-138
 - 4.2 Projets de règlements
 - 4.2.1 Projet de règlement 21-138 – Règlement abrogeant le règlement 199 relatif au bail entre La Municipalité de Boileau et le Club de la Bonne Entente
 - 4.3 Adoption de règlements
 - 4.3.1 Règlement 20-130 - Plan d'urbanisme
 - 4.3.2 Règlement 20-131 - Permis et certificats
 - 4.3.3 Règlement 20-132 - Lotissement
 - 4.3.4 Règlement 20-133 - Zonage
 - 4.3.5 Règlement 20-134 - Construction
 - 4.3.6 Règlement 20-135 - Dérogations mineures
 - 4.3.7 Règlement 20-136 - Usages conditionnels
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Embauche d'un journalier pour l'écocentre
 - 6.2 Soumission – élagage des bordures de chemins

- 6.3 Mandater Alary, St-Pierre & Durocher pour l'arpentage de la nouvelle partie du chemin des Hirondelles
- 6.4 Signataire autorisé pour signer la convention d'aide financière
- 6.5 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 – version n°4
- 6.6 Fermeture du bureau municipal
- 6.7 Modification aux calendriers des séances
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières
- 8.0 Dépôt de documents
 - 8.1 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2021:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

210714-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 juin 2021 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2021:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

210714-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 17 juin 2021 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

4.1 AVIS DE MOTION

4.1.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 21-138

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal

210714-04 monsieur le conseiller, Marc St-Aubin par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement portant le numéro 21-138 abrogeant le règlement 199 relatif au bail entre la Corporation municipale du Canton de Ponsonby et la Club de la Bonne Entente.

Adopté à l'unanimité

4.2 PROJETS DE RÈGLEMENTS

4.2.1 DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 21-138

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal

210714-05 monsieur le conseiller, Jean-Marc Chevalier par la présente :

Dépose le projet de règlement portant le numéro 21-138 abrogeant le règlement 199 relatif au bail entre la Corporation municipale de Ponsonby et le Club de la Bonne Entente qui sera adopté, à une séance subséquente;

QUE ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

4.3.1 RÈGLEMENT 20-130 – PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT que le Schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération de la MRC de Papineau est en vigueur depuis le 21 février 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boileau juge opportun d'adopter un nouveau règlement relatif au Plan d'urbanisme devant s'appliquer à l'ensemble du territoire municipal afin d'assurer la concordance avec la révision du schéma d'aménagement de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), notamment l'article 59.5, 110.3.1 et 116;

210714-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier et appuyé par monsieur le conseiller

QUE le conseil municipal de Boileau décrète ce qui suit, à savoir :

QUE le document intitulé "**Plan d'urbanisme**", incluant toutes les cartes, plans et annexes fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

4.3.2 RÈGLEMENT 20-131 – PERMIS ET CERTIFICAT

210714-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin et appuyé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le conseil municipal de Boileau décrète l'adoption du règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, et article par article, de manière que, si un chapitre ou un article de celui-ci était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer:

QUE le document intitulé "**Règlement sur les permis et certificat**" fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le présent règlement abroge et remplace toutes les dispositions du règlement sur les permis et certificat numéro 00-050, tel qu'amendé;

QUE ce remplacement n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité du règlement remplacé jusqu'au jugement final et exécution;

QUE ce remplacement n'affecte pas les permis émis sous l'autorité du règlement ainsi remplacé;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté à l'unanimité

4.3.3 RÈGLEMENT 20-132 – LOTISSEMENT

**210714-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier
et
appuyé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin**

QUE le conseil municipal de Boileau décrète l'adoption du règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, et article par article, de manière que, si un chapitre ou un article de celui-ci était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer;

QUE le document intitulé "**Règlement sur le lotissement**" fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le présent règlement abroge et remplace toutes les dispositions du règlement sur le lotissement numéro 00-052, tel qu'amendé;

QUE ce remplacement n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité du règlement remplacé jusqu'au jugement final et exécution;

QUE ce remplacement n'affecte pas les permis émis sous l'autorité du règlement ainsi remplacé;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté à l'unanimité

4.3.4 RÈGLEMENT 20-133 – ZONAGE

**210714-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et
appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

QUE le conseil municipal de Boileau décrète l'adoption du règlement dans son ensemble en retirant les usages C-501, C-502, C503 et C-504 de la zone VIL-03 du deuxième projet de règlement et également chapitre par chapitre, et article par article, de manière que, si un chapitre ou un article de celui-ci était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuerait de s'appliquer;

QUE le document intitulé "**Règlement sur le zonage**", incluant toutes les cartes, plans et annexes, fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le présent règlement abroge et remplace toutes les dispositions du règlement sur le zonage numéro 00-053, tel qu'amendé;

QUE ce remplacement n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité du règlement remplacé jusqu'au jugement final et exécution;

QUE ce remplacement n'affecte pas les permis émis sous l'autorité du règlement ainsi remplacé;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté à l'unanimité

4.3.5 RÈGLEMENT 20-134 – CONSTRUCTION

**210714-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin
et
appuyé par monsieur le conseiller Wayne Conklin**

QUE le conseil municipal de Boileau décrète l'adoption du règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, et article par article, de manière que, si un chapitre ou un article de celui-ci était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer;

QUE le document intitulé "**Règlement sur la construction**" fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le présent règlement abroge et remplace toutes les dispositions du règlement sur la construction numéro 00-051, tel qu'amendé;

QUE ce remplacement n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité du règlement remplacé jusqu'au jugement final et exécution;

QUE ce remplacement n'affecte pas les permis émis sous l'autorité du règlement ainsi remplacé;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté à l'unanimité

4.3.6 RÈGLEMENT 20-135 – DÉROGATIONS MINEURES

**210714-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier
et
appuyé par monsieur le conseiller Wayne Conklin**

QUE le conseil municipal de Boileau décrète l'adoption du règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, et article par article, de manière que, si un chapitre ou un article de celui-ci était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer:

QUE le document intitulé "**Règlement sur les dérogations mineures**" fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le présent règlement abroge et remplace toutes les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 01-065, tel qu'amendé;

QUE ce remplacement n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité du règlement remplacé jusqu'au jugement final et exécution;

QUE ce remplacement n'affecte pas les permis émis sous l'autorité du règlement ainsi remplacé;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté à l'unanimité

4.3.7 RÈGLEMENT 20-136 – USAGES CONDITIONNELS

**210714-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin
et
appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

QUE le conseil municipal de Boileau décrète l'adoption du règlement dans son ensemble en retirant les usages C-501, C-502, C503 et C-504 de la zone VIL-03 du deuxième projet de règlement et également chapitre par chapitre, et article par article, de manière que, si un chapitre ou un article de celui-ci était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer:

QUE le document intitulé "**Règlement sur les usages conditionnels**" fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

QUE ce remplacement n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité du règlement remplacé jusqu'au jugement final et exécution;

QUE ce remplacement n'affecte pas les permis émis sous l'autorité du règlement ainsi remplacé;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté à l'unanimité

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé

- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER POUR L'ÉCOCENTRE

210714-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE madame Diane Vaudry soit et est embauchée à titre de journalière pour l'écocentre pour la municipalité de Boileau, et ce, en date du 25 juin 2021, incluant une probation de trois (3) mois.

QU'après ladite période de probation et selon l'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution;

Adopté à l'unanimité

6.2 SOUSSION – ÉLAGAGE DES BORDURES DE CHEMINS

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été envoyées à deux (2) soumissionnaires pour l'élagage des bordures de chemins;

Firme	Montant (taxes en sus)
Les Bois Ronds	100.00\$/heure
Lambert Kelly	135.00\$/heure

210714-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE la soumission de Les Bois Ronds soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

6.3 MANDATER ALARY, ST-PIERRE & DUROCHER POUR L'ARPENTAGE DE LA NOUVELLE PARTIE DU CHEMIN DES HIRONDELLES

210714-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le conseil municipal de Boileau mandate la firme Alary, St-Pierre & Durocher pour l'arpentage de la nouvelle partie du chemin des Hirondelles.

Adopté à l'unanimité

6.4 SIGNATAIRE AUTORISÉ POUR SIGNER LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

210714-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, soit et est autorisée à signer la convention d'aide financière concernant le programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL) – volet Entretien des routes locales

Adopté à l'unanimité

6.5 PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023 – VERSION N°4

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

210714-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Adopté à l'unanimité

6.6 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

210714-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le bureau municipal soit fermé du 31 juillet 2020 au 1^{er} août 2021 inclusivement;

QUE les dates de fermeture soient affichées aux endroits désignés.

Adopté à l'unanimité

6.7 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 148.1.1 du Code municipal du Québec, une modification peut être apportée au calendrier des réunions du conseil;

210714-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la réunion du 11 août 2021 soit déplacée au mardi 17 août 2021, 19h30;

QU'un avis public soit affiché aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site WEB de la municipalité pour informer du changement de date de la réunion d'août 2021.

Adopté à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 JUIN 2021

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de juin 2021 totalisant un montant de 248 637.51\$.

210714-20 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 248 637.51\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

210714-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois de juin 2021 au montant de 20 032.52\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

La directrice générale dépose au Conseil le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant les règlements 20-132, 20-133 et 20-136.

Ce certificat sera disponible sur le site web sous l'onglet avis public

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Monsieur le maire répond aux questions reçues (séance à huis clos)

10.0 VARIA

Aucun point aux varia

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU que tous les points à l'ordre du jour sont épuisés;

210714-22 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE la présente séance soit et est levée à 17h11

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière